Envoyé en préfecture le 10/03/2022
Reçu en préfecture le 10/03/2022
Affiché le
ID : 051-255102592-20220228-554_DOB_2022-DE

Syvalom
Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne

DELIBERATIONS
DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

28 Février 2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	30
PRESENTS	22
VOTANTS	28

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

N° 554

OBJET :

Débat des Orientations Budgétaires 2022

L'an deux mille vingt et deux (2022), le vingt-huit février (28) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 18 février 2022, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Etaient présents les membres titulaires suivants :
Mesdames Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER, Anne-Laure WERBROUCK,
et Messieurs Roland BOULARD, Jacques CONSTANTINIDI, Jean-Pierre FORMET, Fabrice HUBERT, Jacques JESSON, Pascal LEFORT, Pascal LORIN, François MOURRA, Didier NOBLET, Pascal PERROT, Bruno ROULOT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Patrice VALENTIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ,

Etaient présentes les membres suppléants suivants :
Madame Corinne DÉPAUX (Titulaire Michel COURTEAUX), et Messieurs Jean-Michel GODRON (Titulaire Phillipe CAPLAT), Éric PIGNY (Titulaire Christian COYON)

Etaient représentés :
Messieurs Augustin DELAVENNE (Pouvoir Mr JESSON), Romain DESANLIS (Pouvoir Julien VALENTIN), Anne DESVERRONNIERES (Pouvoir Pascal LORIN), Thierry DUPONT (Pouvoir Patrice VALENTIN), Yves GERLOT (Pouvoir Pascal PERROT), Olivier SOUDANT (Pouvoir Patrick VIÉ)

Le Président présente les orientations budgétaires 2022 qui s'équilibrent comme suit :

FONCTIONNEMENT

PREVISIONS DEPENSES		PREVISIONS RECETTES	
DEPENSES REELS	24 453 100,00 €	RECETTES REELS	25 657 500,00 €
DEPENSES D'ORDRE	1 406 900,00 €	RECETTES D'ORDRE	202 500,00 €
TOTAL	25 860 000,00 €	TOTAL	25 860 000,00 €

INVESTISSEMENT

PREVISIONS DEPENSES		PREVISIONS RECETTES	
DEPENSES REELS	19 483 500,00 €	RECETTES REELS	18 279 100,00 €
DEPENSES D'ORDRE	202 500,00 €	RECETTES D'ORDRE	1 406 900,00 €
TOTAL	19 686 000,00 €	TOTAL	19 686 000,00 €

VU l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les établissements publics des communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice dans les deux mois précédant le vote de celui-ci,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

PREND ACTE des orientations budgétaires présentées par le Président pour l'année 2022.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 28/02/2022

Le Président

Julien VALENTIN

Signé par : Julien VALENTIN
Date : 10/03/2022
Qualité : president